

MINISTRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle
des personnels de greffe -RHG1

Paris, le 26 janvier 2024

Circulaire - **Note**

N° téléphone : 01.77.22.86.86

Mél : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES**

POUR INFORMATION

N° note : SJ-24-29-RHG1/26.01.24

Mots clés : Greffiers des services judiciaires.

Titre détaillé : Nomination le 4 mars 2024 de 10 candidats admis au troisième concours de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024 (session du 3 et 4 octobre 2023)

Publication : *INTERNET - INTRANET - temporaire jusqu'au 03/03/2025*

Pièces jointes : Liste principale des candidats admis au troisième concours



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Paris, le 26 janvier 2024

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

**LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE**

A

**MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

**MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)**

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL**

**MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES**

*Dossier suivi par :
Géraldine MANCINO - 01.70.22.86.86
Cheffe du pôle de gestion des personnels de catégorie B*

Objet : Nomination le 4 mars 2024 de 10 candidats admis au troisième concours de greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024 (session du 3 et 4 octobre 2023)

P.J. : Liste principale des candidats admis au troisième concours

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que seront nommés, en qualité de greffiers stagiaires, les candidats admis au 3^{ème} concours de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires organisé au titre de l'année 2024, dont les noms figurent sur la liste jointe à la présente note.

Les nominations interviendront le 4 mars 2024 pour les lauréats suivants :

- Liste principale du troisième concours : les candidats admis du 1^{er} jusqu'au 11^{ème} rang inclus, à l'exception des noms biffés.

Je porte à votre connaissance qu'il ne sera accordé aucune demande de report de nomination des lauréats susvisés.

Il convient de rappeler la note n°SJ-23-149-RHG4 du 28 avril 2023, relative à l'appel et au recueil des candidatures en vue du concours cité en référence, qui précise : « **Les candidats sont informés qu'en application de l'article L325-7 et suivants du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés** ».

Les pièces constitutives des dossiers administratifs de ces derniers ont déjà été communiquées par les candidats au bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1) de la sous-direction des ressources humaines des greffes.

L'organisation des visites médicales est directement assurée par l'Ecole nationale des greffes, qui en informe les candidats, prend en charge les frais afférents à celles-ci et transmettra directement au bureau RHG1, les certificats médicaux requis.

Par délégation
P/Le directeur des services judiciaires,
La sous-directrice des ressources humaines des greffes



Sylvie BERBACH